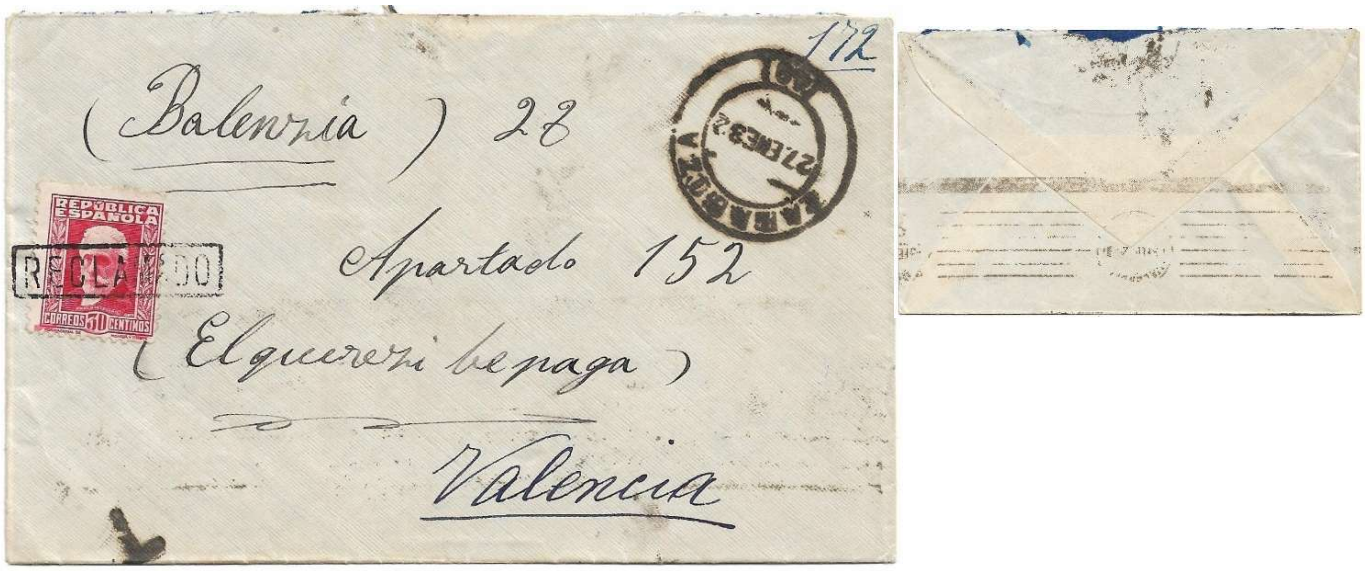
Celui qui reçoit… paie

José Antonio Herráiz

" PIÈCE DU MOIS " DU 5 SEPTEMBRE 2026

Voici un exemple où la poste espagnole a demandé le timbre manquant au destinataire

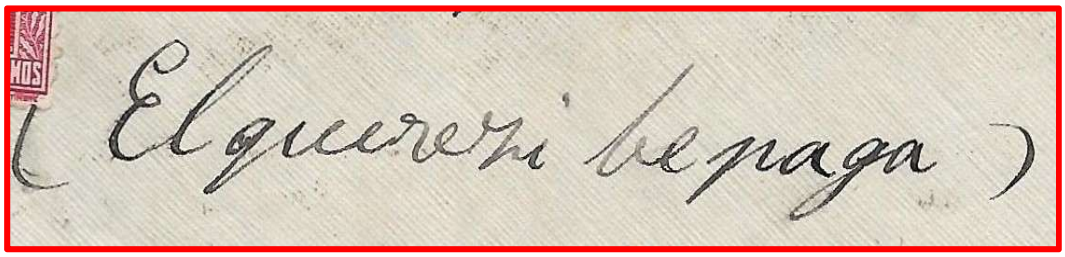


Lettre non affranchie de Zaragoza à destination de Valencia, le 27 janvier 1932.
Au verso de cette lettre, il n'y a pas l'adresse de l'expéditeur.

Le Règlement du Service des Postes de 1898 indique « *la correspondance du régime intérieur non affranchie ou insuffisamment affranchie sera retenue au bureau d'origine, qui en informera l'expéditeur, s'il est connu, ou, à défaut, le destinataire, afin qu'il apporte ou envoie les timbres manquants pour l'envoi de l'objet* ».

En l'absence d'informations sur l'expéditeur et conformément à la procédure prévue à l'article 134 du « Reglamento del Servicio de Correos » la poste a réclamé au destinataire un timbre de 30 centimes de peseta, le tarif de la lettre du premier échelon de poids (25 g). Le timbre-poste réclamé au destinataire a été annulé par la griffe RECLAMADO

Toutefois une mention sur la lettre est intéressante :



Monsieur Elquerezi bepaga ?
El │que│ rezi‿be │paga qui signifie El que recibe paga en français : Celui qui reçoit paie.

Conclusion, l'expéditeur savait très bien ce qu'il faisait et il ne le cachait pas, tout au contraire, il le proclamait !

© José Antonio Herráiz & Académie de philatélie 2026 ©